RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

approuvant l'adhésion de l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole à l'Alliance Agreenium

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu l'ordonnance n°2018-1131 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment ses articles 17 et 18,

Vu l'arrêté du 11 juin 2021 portant approbation d'une convention de coordination territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole en date du 19 novembre 2021,

Vu la décision du directoire de l'Alliance Agreenium en date du 3 décembre 2021,

Vu l'avenant à la convention de coordination territoriale Alliance Agreenium en date du 11 avril 2022,

Arrêtent :

Article 1er

L'adhésion de l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole à l'Alliance Agreenium est approuvée.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 10 Octobre 2022

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Anne-Sophie BARTHEZ